

Pour une Alternance Inclusive

La prestation Pour une Alternance Inclusive (PAI) est financée par l'AGEFIPH et portée par les associations gestionnaires des Cap emploi. Elle vise à faciliter l'accès à l'alternance par un accompagnement renforcé vers la signature d'un contrat en alternance (Apprentissage ou contrat de professionnalisation) en s'appuyant sur l'offre de formation régionale et sur les réseaux d'entreprises.

Pour qui ?

- Être âgé de 15 ans révolus et être en voie de finir sa scolarité obligatoire,
- Avoir une notification MDPH « enfant » et/ou être prêt à engager une démarche de reconnaissance avec orientation milieu ordinaire de travail,
- Avoir un souhait de projet d'accès à l'emploi en milieu ordinaire par l'alternance avec un projet affirmé

Quoi ?

Prestation 1 -Accompagnement vers la signature d'un contrat

- Accueil personnalisé et diagnostic approfondi de la situation et de la demande des Personnes en Situation de Handicap,
- Confirmation du projet professionnel réaliste et compatible avec sa situation de handicap
- Mise en œuvre du projet d'alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation)
 - Travail avec la Personne en Situation de Handicap sur la recherche d'une entreprise d'accueil
 - Recherche du centre de formation le plus adapté et accompagnement dans la mise en œuvre des moyens de compensation
 - Démarches de prospection auprès des entreprises (proposition de candidatures, information sur les aides mobilisables, sur les aides et moyens de compensation...)
 - Accompagnement dans toutes les démarches administratives liées au contrat (pour l'alternant et l'employeur)

Prestation 2 - Suivi Post contrat

- Suivi individuel après la signature et jusqu'à la fin du contrat en alternance en lien avec le centre de formation et l'employeur,
 - Visites en entreprise
 - Bilan pédagogique
 - Entretien individuel avec la Personne en Situation de Handicap
- Mobilisation des moyens de compensation du handicap selon les besoins afin de sécuriser et réussir le parcours de formation (aide technique, aide humaine...)

Comment ? Quelles Modalités d'accompagnement :

Entretien individuel avec le chargé de mission PAI et possibilité d'ateliers en collectif sur certaines thématiques.

Et pour les entreprises ?

Pour une Alternance Inclusive (PAI) accompagne aussi les employeurs :

- Dans la mise en œuvre du contrat en alternance (aides financières, aides techniques, obligations légales)
- Tout au long du contrat pour une bonne intégration et suivi de la personne dans l'entreprise en lien avec le centre de formation

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter le chargé de mission PAI au sein de l'association gestionnaire du Cap emploi de votre département.